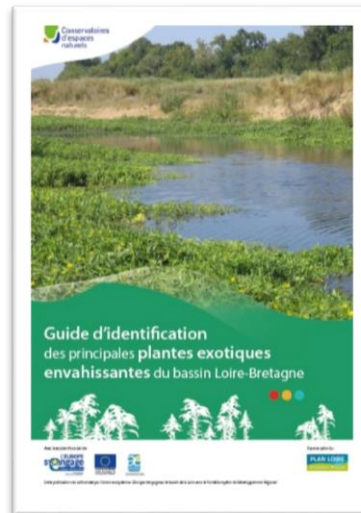


Riverains ou promeneurs, nous pouvons tous agir sur les espèces exotiques envahissantes !

Les espèces exotiques envahissantes sont des espèces introduites par l'Homme (de façon volontaire ou fortuite), dont la propagation menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces locales. En un mot, elles sont une menace sur la diversité biologique, qu'il s'agisse de faune ou de flore. Elles ont en effet la propriété d'être extrêmement « concurrentielles » et donc d'envahir rapidement tout un milieu. Résultat : leur progression tend à homogénéiser les milieux qui perdent en biodiversité.

Concernant la flore, la ripisylve (ou végétation des berges) du Loiret et les milieux aquatiques n'échappent pas à ce phénomène. Ainsi, il suffit de longer le Loiret pour noter la présence de plans de bambous, de buissons de Renouées du Japon, de Cerisiers tardifs, d'étendues immergées d'Égérie dense... Sans intervention, ces espèces exotiques envahissantes continuent de s'étendre aux dépens des espèces locales. Il est donc important de veiller à éviter toute nouvelle introduction et de surveiller ces espèces envahissantes.



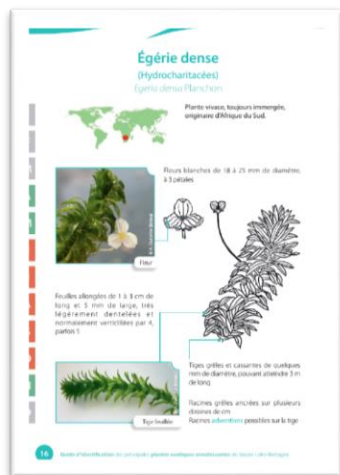
Comment les reconnaître ?

Nous vous recommandons de télécharger le **Guide d'identification des principales plantes exotiques envahissantes du bassin Loire-Bretagne*** édité par le Conservatoire d'espaces naturels. Une cinquantaine de fiches décrivent les principales espèces identifiées sur le bassin versant de Loire-Bretagne, photos à appui. Par ailleurs, cet outil de terrain donne quelques recommandations, principalement à destination des gestionnaires de sites naturels.

Comment agir ?

Lutter contre les espèces exotiques envahissantes ne s'improvise pas ! En cas de doute sur une espèce et avant toute intervention, il est conseillé de faire appel à des spécialistes, notamment en contactant l'Établissement public Loire. Un arrachage mal réalisé peut en effet s'avérer contre-productif. Mais chaque citoyen a un rôle à jouer pour éviter leur introduction initiale dans les milieux naturels et pour les signaler.

Quelques recommandations de bon sens



- **Ne pas planter** les espèces considérées comme exotiques envahissantes, même si certaines peuvent se trouver en jardinerie.
- **Ne jamais jeter ses déchets de jardin dans la nature**, notamment à proximité des berges du Loiret
- **Ne jamais vider un aquarium** dans le Loiret
- **Ne pas transporter** ces végétaux envahissants (ou fragments) ou même la terre susceptible de contenir leurs semences ou des rhizomes/morceaux de tiges, vers un autre site

Le bambou : une fausse bonne idée

Le bambou est prisé par certains jardiniers pour sa croissance rapide et son feuillage vert. Mais attention, il est ensuite très difficile d'empêcher sa prolifération dans les jardins et ensuite dans la nature : la plupart des espèces sont capables de coloniser les espaces au rythme de plusieurs mètres par an, en se reproduisant par leurs rhizomes (racines). Plusieurs sites de bambous ont ainsi été identifiés le long du Loiret. Il est donc préférable de ne pas en planter et, s'ils sont déjà en place, de les contenir avec plusieurs épaisseurs de bâche...

Le saviez-vous ?

Les conifères ne sont pas des espèces exotiques envahissantes (à l'exception de quelques espèces). Néanmoins, les conifères sont inadaptés aux berges des cours d'eau. En effet, quand elles tombent, leurs aiguilles acidifient le milieu aquatique. Alors un bon conseil : si vous êtes riverain du Loiret, évitez de planter des conifères en bordure du cours d'eau. D'autres espèces sont plus adaptées comme le frêne, l'aulne glutineux, les saules, le noisetier et les iris.

Ci-contre : conifères le long du Loiret

* Le guide a été réalisé dans le cadre du Plan Loire par les Conservatoires d'espaces naturels, avec la contribution de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de financements européens.

Téléchargement à partir de : http://centredressources-loirenature.com/sites/default/files/guide_identification_eee_bd.pdf

